

Bass Mazon Steru Baratte : l'alliance pénale



09-03-2017



Édouard Steru, François Mazon, Aude Baratte et Christophe Bass

Quatre avocats pénalistes s'associent pour créer un cabinet entre Paris et Marseille dédié à la défense pénale et à la prévention des risques dans l'entreprise.

Le cabinet d'avocats Bass Mazon Steru Baratte a ouvert ses portes en janvier. Il réunit à Paris deux anciens avocats de chez Bredin Prat, Édouard Steru et Aude Baratte, installés dans leurs propres cabinets depuis leur départ de leur ancienne maison. À Marseille, ce sont aussi deux professionnels qui se connaissent bien : François Mazon et Christophe Bass. Le premier a fait ses armes dans le cabinet du second alors qu'il entamait les premiers pas de sa reconversion professionnelle.

En effet, à 58 ans, François Mazon vient du monde de l'entreprise. L'homme diplômé de Centrale et de Sciences-Po affiche une carrière de dirigeant, d'abord de Capgemini France puis de Steria (avant la fusion avec Sopra). Mais depuis tout petit, il souhaite défendre celui qui est attaqué. Il attend la cinquantaine pour se lancer dans des études de droit à l'université d'Aix-Marseille, une localisation faisant aussi partie d'un de ses plus vieux rêves. Il suit alors les conseils du mentor de ses futurs associés, Éric Dezeuze : « *Pour devenir avocat en droit pénal des affaires ? Se roder au droit pénal général et à la procédure, rencontrer Alain Molla, incontournable à Marseille en la matière, puis, deux ou trois ans après, se tourner vers le droit pénal des affaires.* » François Mazon suit ses conseils à la lettre et entre dans le cabinet de son confrère marseillais, se plonge dans des dossiers correctionnels et travaille aux côtés du quadra Christophe Bass, associé et fils spirituel d'Alain Molla. Ils développent ensemble la défense pénale de l'entreprise et le conseil en prévention du risque juridique.

« Multiplier les produits de prévention »

Édouard Steru, 36 ans, et Aude Baratte, 35 ans, constituent de leur côté l'équipe parisienne de Bass Mazon Steru Baratte, en liant droit pénal des affaires et contentieux commercial (pratiques commerciales trompeuses, ruptures abusives et pénal de la consommation). Les quatre associés forgent ainsi une structure tournée vers les entreprises et la prévention du risque pénal.

Les fondateurs forment une pyramide d'âges et peuvent ainsi s'adresser à tout type de dirigeants en utilisant le langage d'un non-juriste. « *Nous offrons à nos clients ce que j'aurais aimé avoir lorsque j'ai fait face à des procédures dont j'ignorais tout* », explique François Mazon, qui est sorti blanchi de poursuites pour recel de favoritisme en 2008 lorsqu'il dirigeait Capgemini. « *Nous voulons multiplier les produits de prévention*, poursuit l'avocat. *Le plus souvent nous travaillons sur des infractions non intentionnelles. L'entreprise et ses dirigeants doivent pouvoir se prémunir face à un risque pénal de plus en plus important.* »

Cela se fera par le renforcement de leur équipe grâce à l'arrivée de collaborateurs et, pourquoi pas, par l'inter professionnalité, Bass Mazon Steru Baratte cherchant à cultiver l'enrichissement par diversité pour « *trouver la bonne solution* » pour ses clients.

Pascale D'Amore
